

Info Seniors

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Généralions : aînés**

Band (Jahr): **37 (2007)**

Heft 4

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

PAR PRO SENECTUTE



Mémentos d'information

En matière d'AVS, les agences d'assurances sociales ainsi que les caisses de compensation disposent de mémentos d'information sur de nombreux thèmes.

1.01: Extrait du compte individuel (CI). 1.02: Splitting en cas de divorce. 2.03: Cotisations des personnes sans activité lucrative à l'AVS, à l'AI et aux APG.

3.01: Rente de vieillesse et allocation pour impotents de l'AVS. 3.04: Age flexible de la retraite. 3.06: Calcul anticipé de la rente. 5.01: Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI.

Ces informations sont aussi disponibles sur le site internet www.avs.admin.ch

Info Seniors

0848 813 813

du lundi au vendredi
Vaud: de 8 h 15 à 12 h
et de 14 h à 17 h
Genève: de 8 h 30 à 12 h
Fribourg, Jura, Neuchâtel,
Valais, voir adresses page 35.
Egalement *Génération*
Rue des Fontenailles 16
1007 Lausanne

Retraite

Financer sa nouvelle liberté

Prendre sa retraite représente des changements importants en matière de revenus. Voici quelques conseils destinés aux futurs et nouveaux retraités, afin de préparer au mieux cette importante transition de vie.

- **Connaître le montant de ses rentes futures.** Il est possible de demander en tout temps à sa caisse AVS un calcul anticipé de sa rente. En parallèle, une demande similaire auprès de sa caisse de pension et, le cas échéant, auprès de l'institution gérant un troisième pilier, permet de connaître l'ensemble des revenus à attendre sous forme de rente.

- **Décider d'une éventuelle anticipation de la rente AVS.** Tant pour les femmes que pour les hommes, il est possible d'anticiper la perception de sa rente AVS d'une ou de deux années par rapport à l'âge ordinaire. Une réduction de la rente interviendra, mais

cette formule peut aider à réaliser des projets de pré-retraite.

- **Demander la rente AVS.** Comme toutes les prestations d'assurances sociales, la rente AVS n'est pas délivrée automatiquement, mais doit être demandée. Il est conseillé d'entreprendre cette démarche auprès de sa caisse AVS au moins trois mois avant l'ouverture du droit à la rente de vieillesse.

- **Faire valoir ses droits.** En présence d'une baisse de revenus lors du passage à la retraite, il est utile de se renseigner sur son droit à obtenir des prestations complémentaires (PC) à l'AVS ainsi que des subsides à l'assurance maladie.

Soulignons que ces prestations relèvent de droits et n'ont aucun caractère d'assistance publique.

- **Revoir ses impôts.** Demander une adaptation de ses acomptes provisionnels auprès de l'administration cantonale des impôts: en cas de baisse des revenus lors de l'entrée en retraite, il est avantageux d'ajuster sans retard le montant des impôts payés.

- **Penser à réactiver sa couverture accidents.** L'assurance accident par le biais de l'employeur n'excédant pas trente jours après la fin de l'activité professionnelle, il est nécessaire de demander à son assurance maladie d'inclure le risque accident.

NOUVELLE ROSERAIE

Saint-Légier (480 m)



CHALET FLORIMONT

Gryon (1 200 m)



VACANCES... en toute liberté!

Ces maisons – proche du lac Léman ou à la montagne – vous offrent: confort en chambres doubles ou individuelle, personnel compétent 24/24 h, suivi de soins, animations et excursions, évasion, nature, repos...

Transport assuré en car de Genève
Pension complète, de Fr. 95.– à Fr. 110.– par jour,

Renseignements, dates séjours et inscriptions: Secrétariat maisons de vacances,

Le CAD, Genève
Tél. 022 420 42 90 (8 h-12 h)
Fax 022 420 42 89


Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

 VILLE DE GENEVE
SERVICE SOCIAL